



**Interpellation de Sylvain Oriol au nom des Vert.e.s et ouverts Aigle :
Modification des octrois
de subvention pour des vélos électriques**

En plein cœur du changement pour le climat et de notre modification de nos modes de déplacement, nous pouvons constater que le vélo à assistance électrique a trouvé et prouvé sa place comme moyen de transport au même titre que les transports publics et la voiture.

De nombreuses communes subventionnent l'achat d'un vélo électrique que ce soit un VTT ou un vélo urbain. A noter que la commune d'Aigle en fait partie et nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision. C'est d'ailleurs la part la plus importante des subventions versées par la commune au nom de la transition écologique, avant même la pose de panneaux photovoltaïques en 2021.

La question qui se pose est de savoir si en 2022 les conditions d'obtention de subvention octroyées par la commune sont encore vraiment d'actualité.

Les conditions actuelles à réunir pour prétendre à cette subvention est d'acquérir un vélo électrique (VTT ou URBAIN) dans un des magasins de la commune.

Je rappelle que, sur la commune d'Aigle, il existe très peu de magasin spécialisé de vélo susceptible de proposer des vélos électriques, ce qui limite le choix qui s'est largement étoffé ces dernières années. Nous pouvons comprendre que le ou les magasins ne peuvent pas vendre toutes les marques qui existent. Par exemple une famille qui souhaite acheter une vélo cargo, ne pourra pas prétendre à cette subvention car ce type de vélo n'est pas disponible sur la commune.

Dans ces conditions, en plus d'un réseau cyclable encore chaotique, il semble que cette stratégie n'incite pas beaucoup les citoyens d'Aigle à opter pour un déplacement à vélo (électrique ou non) pour ses déplacements journaliers.

Par ailleurs, les subventions ne dissocient pas les VTT électriques des vélos Urbain électriques. Nous remarquons partout en Suisse une explosion des ventes de vélo électrique dont une grande part concerne des VTT électriques. Certes, si certains usagers utilisent leur VTT pour se déplacer aussi tous les jours, le plus souvent, ils finissent sur un porte vélo derrière une voiture pour être utilisé plus loin à des fins récréatives. Est- ce que les aides publiques doivent financer un loisir ou promouvoir une aide au déplacement journalier est une question que l'on doit se poser.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) Ne serait-il pas envisageable d'ouvrir les critères du choix du magasin sur un périmètre plus grand afin d'augmenter l'offre et du coup probablement d'augmenter le trafic cyclable sur la commune ? Le périmètre pourrait être, par exemple, un rayon kilométrique, une limite régionale ou liste de magasin.**
- 2) La commune d'Aigle ne devrait-elle pas pendre l'exemple d'autres communes, en ne subventionnant que les vélos urbains, électriques ou non ?**

Je vous remercie de votre réponse dans les délais légaux

Aigle, septembre 2022

Sylvain Oriol